



Nouvelles organisationnelles

Prévention – Achats en ligne

Le temps des Fêtes arrive à grands pas. Afin d'éviter d'être victimes de fraude (ex. : faire vos achats sur un faux site, payer pour un faux produit, payer pour un service qui ne sera jamais rendu, etc.), nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- Ne réalisez aucune transaction à partir de réseaux sans fil (Wi-Fi) publics (p. ex. dans un café) en raison de leurs brèches ou failles de sécurité;
- Recherchez des sites de détaillants disposant de sites Web sécurisés (barre d'adresse débutant par « https:// » et présence d'un cadenas en position fermée);
- Privilégiez le téléchargement d'une application mobile d'un détaillant à partir de son site Web (sécurisé);
- Renseignez-vous sur le détaillant avant de procéder à la transaction (ex. présence de coordonnées, de politiques de livraison et de retour);
- Supprimez le numéro de carte de crédit de votre appareil après chaque achat;
- Ne donnez jamais de renseignements personnels lors d'un achat.

Vous souhaitez acheter d'un particulier? Sachez que de faux vendeurs tenteront de vous attirer en affichant un produit en forte demande (p. ex. une console de jeu vidéo en rupture de stock) ou à très bas prix. Un fraudeur peut aussi vous demander de transférer un montant d'argent pour soi-disant « réserver » le produit ou pour payer les frais de livraison.

- Renseignez-vous sur le vendeur et le produit (p. ex. valider l'image de l'article avec des moteurs de recherche, tel que Google image).
- Privilégiez une rencontre en personne avec le vendeur afin de l'identifier et de constater que le bien est disponible et réel, avant de lui transmettre l'argent :
 - Faites-vous toujours accompagner;
 - Choisissez un lieu public et sécuritaire (p. ex. une zone de rencontre neutre).

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le 310-4141 ou *4141 (pour les cellulaires)
- Service de police local

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501.





Sécurité routière

Le 8 novembre, sur le chemin Hudon, à Dunham, il y a eu une collision avec un piéton. Le conducteur du véhicule impliqué a été ébloui par le soleil et n'a pas vu le piéton qui marchait en bordure de la route. La victime fut transportée au centre hospitalier, mais on ne craint pas pour sa vie.

Le 11 novembre, lors d'une opération cinémomètre sur la rue Principale, à Cowansville, il y a eu l'émission de deux constats d'infraction pour des conducteurs qui ont circulé à plus de 80 km/h dans la zone de 50 km/h.

Le 14 novembre, à Cowansville sur la rue Rivière, l'équipe Impact a tenu une opération conjointe avec les contrôleurs routiers de l'Estrie. Lors de cette opération, il y a eu 11 constats d'infractions diverses de délivrés.

Enquêtes criminelles

Le 8 novembre, un immeuble commercial sur la rue Principale Nord, à Sutton a été la cible de vandales, des vitres furent fracassées.

Le 11 novembre, au Métro de Farnham, un individu a volé de la viande. Interpellé par des employés, les items furent récupérés, mais le suspect quitta les lieux. Rapidement localisé par les patrouilleurs, il fut arrêté pour vol à l'étalage et bris de promesse. Il fut libéré par promesse de comparaître, il devra faire face à la justice ultérieurement.

À Sutton, à la pharmacie Brunet, un individu a volé des parfums. L'enquête est toujours en cours dans ce dossier.

Le 13 novembre, l'entreprise Bonduelle à Bedford a été la cible de vandales. Les joints d'étanchéités sur les remorques réfrigérées ont été brisés. Par chance, le méfait a été constaté rapidement et aucune perte alimentaire n'est survenue.

Des enquêtes sont toujours en cours concernant ces événements. Rappelons que tout évènement suspect, acte criminel ou si vous possédez de l'information sur certains événements, vous pouvez communiquer de façon confidentielle à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1-800-659-4264.





BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

8 au 15 novembre 2022

Prévention

Tout au long du mois de novembre, les agentes Lemay et Racine rencontrent les étudiants de secondaire 1 et 3 de l'école secondaire Massey-Vanier en animant l'atelier *Mission techno-logique* qui vise à éveiller l'esprit critique des adolescents quant aux répercussions que peut avoir la divulgation de renseignements sur Internet et a pour objectif de les conscientiser aux conséquences de l'imprudence en ligne.

STATIONNEMENT INTERDIT

Selon l'article 47 du règlement 330 concernant la circulation et le stationnement, il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public entre 23h00 et 7h00, au cours de la période du 15 novembre au 31 mars. Les contrevenants sont passibles de recevoir un constat d'infraction de 44\$. Notez bien que cette interdiction ne s'applique pas lors de la période du temps des Fêtes, soit du 23 décembre au 3 janvier.

